

Projet jeunes arbitres pour l'avenir:

Proposition de modification de l'article du statut et du ROI article 340

Proposition:

• être âgé de 16 ans (âge réel) ou moins et de 55 ans (âge réel) au plus ;

Motivation:

Permettre aux jeunes arbitres de progresser techniquement afin de pouvoir diriger des matchs à un niveau supérieur dans un délai plus court, accompagnés par des arbitres expérimentés.

Proposition:

1. La hiérarchie des arbitres comprend les grades suivants : jeunes, candidat, régional, provincial, fédéral, national, international, honoraire. Les conditions pour être :

Motivation:

Insertion du niveau national après le grade fédéral (FVWB). Cette précision manquait pour assurer une clarté et une cohérence dans la répartition des niveaux d'arbitrage.

Au nom de la CFA:

Christian Nogara

Responsable Cellule Arbitrage FVWB

Fédération Volleyball Wallonie Bruxelles